

CÉ # 23-24-018	<p>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023</p> <p>Malheureusement, le procès-verbal n'était pas disponible pour cette rencontre. Nous prévoyons son approbation lors de notre prochaine rencontre qui devrait avoir lieu le 20 mars prochain.</p>
CÉ # 23-24-019	<p>4. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Aucun</p> <p>5. PROGRAMME D'ÉTUDES 2024-2025 (ANNEXE 1)</p> <p>La directrice nous informe qu'un Comité a été mis sur pied et qu'avant que le document soit déposé au Conseil d'établissement, il a été validé par les enseignants. La direction passe en revue les quelques modifications qui ont été apportées. Lors de la revue, quelques corrections ont été soulevées telles que le nom du cours Culture et citoyenneté québécoise.</p> <p>L'approbation du Programme d'études 2024-2025 est proposée par madame Philion et appuyée par monsieur Villeneuve.</p>
CÉ # 23-24-020	<p>6. APPROBATION DES ACTIVITÉS (ANNEXE 2)</p> <p>Le Conseil a passé en revue une vingtaine d'activités qui seront offerts aux élèves dans les prochains mois. À l'exception de quelques corrections, quelques membres s'interrogeaient sur le coût du transport. Depuis le COVID le coût pour les déplacements a dans certains cas doublés. Madame Théberge s'engage a acheminé la liste des coûts de transport. La présidente et substitut aux Comité de parents du Conseil des services scolaire des Draveurs suggère que ce sujet soit apporté au Comité de parents afin de sensibiliser le Service des transports.</p> <p>L'approbation des activités est proposée par monsieur Breton et appuyée par monsieur Villeneuve.</p>
CÉ # 23-24-021	<p>7. PLANIFICATION ANNUELLE / ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ (ANNEXE 3)</p> <p>Madame Valérie Nicholas nous a présenté l'approche du cours offert aux élèves dont le contenu est obligatoire. Au préalable ni les élèves, ni les parents sont informés de la tenue du cours. Les élèves sont invités à poser leurs questions de vive voix ou à l'aide de Post-it® afin de garder l'anonymat. À la fin du cours, le professeur communique avec le parent de la tenue de la formation. Pour les intéressés, un dépliant est disponible.</p> <p>L'approbation de la planification annuelle de cette formation est proposée par madame Philion et appuyée par madame Ceballos.</p>
CÉ # 23-24-022	<p>8. DONS EN ARGENT OU EN BIEN (ANNEXE 4)</p> <p>La Polyvalente le Carrefour a reçu un don d'une valeur de 5 000 \$ de la Saint-Vincent-de-Paul pour la Voie plein air ainsi que du matériel pour le plein air en provenance de la communauté.</p> <p>L'approbation du don est proposée par madame Larochelle et appuyée par monsieur Breton.</p>
CÉ # 23-24-023	<p>9. RÉOLUTION AMÉNAGEMENT TERRAIN BASKETBALL</p> <p>La directrice présente le projet pour l'aménagement du terrain de basketball. L'école doit acheminer sa soumission au ministère. Ce projet est évalué à 775 200 \$. Si ce projet est accepté, le ministère paierait 66 % du montant et l'école approximativement 206 000 \$. Le but premier de cette initiative est de donner à la communauté un endroit vivant!</p> <p>L'approbation de l'envoi de la soumission est proposée par monsieur Breton et appuyée par madame Ceballos.</p>

CÉ # 23-24-024

10. RÉSOLUTION CLASSE EXTÉRIEURE PRIMAIRE

Il est prévu de faire l'implantation de ce projet pour 2024-25. Bien que l'école a amassé 36 000 \$, le coût est approximativement de 21 000 \$. Le Conseil est en accord avec le projet cependant il désire recevoir plus de détails ainsi que les plans. La résolution vise à utiliser le fonds à destination spécial.

L'approbation d'utiliser le Fonds à destination spéciale pour le projet « classe extérieure primaire » est proposée par madame Larochelle et appuyée par madame Girard.

11. UTILISATION DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

Ce point a déjà été adressé lors du point précédent.

12. PLAN DE RATTRAPAGE

Le ministère alloue un montant de 500 k\$ pour cette initiative. À prime abord, l'école juge qu'elle n'arrive jamais à dépenser toute cette somme. L'école doit se pencher sur le 'comment' maximiser le service à l'élève en regard de la planification pour travailler avec les élèves ciblés : augmenter l'aide aux devoirs; le service auprès des classes d'accueil, possibilité d'un projet durant la semaine de relâche afin d'assurer le maintien de l'usage du français; bonifier les pratiques des enseignantes et *enseignants-ressources*, ainsi que celles de tous les intervenants en accompagnement individualisé; identifier des stratégies pour faire les choses autrement, etc. Il est un peu difficile à prévoir le montant que nous pourrions dépenser cependant nous disons 'oui' aux services à l'élève.

13. PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE 2024-2025 (ANNEXE 5)

Cette répartition n'occasionne aucun impact à notre école. Étant donné que notre réponse est attendue au Centre de services scolaire des Draveurs qu'à la mi-février, les membres du Conseil ont jusqu'au 13 février pour faire parvenir leurs commentaires à madame Davis en s'assurant de copier les autres membres.

14. NORMES ET MODALITÉS 2023-2024 (ANNEXE 6)

La directrice présente la mise à jour du résumé des Normes et des modalités d'évaluation des apprentissages pour l'année scolaire 2023-2024. Ce résumé reflète le souhait des enseignants. Un membre soulève l'impact de la grève sur les jours d'école annulés par rapport aux examens du ministère. La pondération des examens du Ministère pour l'année en cours sera de 20 % plutôt que 50 %.

L'approbation de la mise à jour du résumé des Normes et des modalités d'évaluation des apprentissages est proposée par madame Phillon et appuyée par monsieur Robichaud.

15. INFORMATIONS

15.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente tient à réitérer que la rencontre qui avait été organisée le 13 décembre dernier était dans un esprit de non-partisanerie. N'ayant pas quorum, la séance a été levée.

15.2 MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DES PARENTS

En bref :

- Politique des frais chargés aux parents – Discussion seulement, un sous-comité a été créé mais il n'y a pas eu de rencontre. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.
- Services de garde – Le Centre de services scolaire des Draveurs donne les directives en ce qui a trait le maximum des frais à charger. La responsabilité revient aux écoles à prendre ces décisions. Ce sujet sera à nouveau discuté.

CÉ # 23-24-025

CÉ # 23-24-026

CÉ # 23-24-027

- Le président du comité de parents, monsieur Jérôme Maltais a été élu vice-président du Comité exécutif de la Fédération des Comités de parents du Québec.

15.3 MOT DU MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun

15.4 MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES

Aucun représentant des élèves

15.5 MOT DES ENSEIGNANTS

Madame Ceballos nous informe que Les élèves travaille bien et on la volonté de rattraper le temps perdu!

15.6 MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Aucun

15.7 MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Aucun

15.8 MOT DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Monsieur Breton nous informe que les activités parascolaires ont repris de plus belles au retour du congé des fêtes. Les tournois annulés à cause de la grève ont été/seront repris. Lors de la 7e édition du Gala Excellence sportive Outaouais tenue le 21 décembre dernier, pour l'ensemble du Centre de services scolaire des Draveurs, un élève de notre école, Thiernoh Bah, disciple Futsal, a été couronné lauréat d'une bourse d'excellence parmi les étudiants-athlètes pour sa persévérance sportive et académique. Nous sommes très fiers de cet élève!

15.9 MOT DE L'OPP

Aucun

15.10 MOT DE LA DIRECTION

En bref :

- Un comité a été créé pour travail sur le projet éducatif 2023-2027. Le projet sera présenté lors de notre prochain Conseil d'établissement.
- Nous travaillons présentement sur le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi que sur les Règles de vie. Ces documents seront présentés au Conseil d'établissement lors d'une rencontre subséquente.
- Notre école a été ciblée pour sa gestion de l'utilisation de l'aide alimentaire. La directrice a été demandée de faire une présentation à l'UQO.

Il est 21 h. Demande la présidente de prolonger la rencontre. La prolongation est approuvée à l'unanimité.

16. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Robichaud se questionne sur le partage de la cour d'école de George- Étienne Cartier avec la clientèle préscolaire le matin ainsi qu'à la récréation de l'avant-midi. Dans un premier temps, cette cour d'école est très vaste ayant deux structures de jeux dont une appartenant à la ville. Cette situation relève de la gestion école et non du Conseil d'établissement aurait dû être apportée à l'attention de la directrice adjointe, madame Poirier. Madame Théberge invite monsieur Robichaud de communiquer avec madame Poirier.

CÉ # 23-24-028

- Madame Gapfasoni demande pourquoi une absence d'une quarantaine de minutes démontre une période complète au bulletin. Malheureusement il s'agit d'une limitation du système. La gestion sait faire la différence entre des absences occasionnelles versus exagérées et aucun élève sera pénalisé pour avoir été à des rendez-vous légitimes.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 21 h 04

L'adoption est proposée par monsieur Robichaud et appuyée par madame Philion.

Marie-Ève Thérberge
Directrice

Catherine Martel
Présidente